

## MENTION DE CONVOCAATION

Du deux juillet deux mil quinze. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le neuf juillet deux mil quinze à vingt heures trente, à la Mairie.

### Séance du 09 juillet 2015.

L'an deux mil quinze, le neuf juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, Maire.

**Etaient présents :** MM. GARCIA – NIVOIT – CHOCHAT – Mmes De RIBEROLLES – DELBET-FRIAUD - MM. MORIZOT – LEPEE- PHILIPPEAU –Mmes HARASSE-LAURENT-M. TABARAN-Mmes CAILLOT-HOMBOURGER-M. BARBOSA.

**Procurations :** M. MORIZOT à Mme LAURENT.

**Absents :** /

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger CHOCHAT.

Approbation du compte rendu de la réunion du 04 juin 2015.

### **32-2015 TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE**

Le Maire présente aux conseillers l'avant projet détaillé estimatif lot par lot établi par Madame Evelyne MICHEL, Architecte DPLG, pour la transformation du bureau de poste situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce projet.
- Confie à Madame Evelyne MICHEL, la maîtrise d'œuvre soit 8.52% du montant HT des travaux.
- Sollicite une aide du FISAC
- Sollicite une subvention de la Poste
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT	52 944.00 €	Subvention FISAC 20% du total HT	11 941.00 €
Marché maîtrise d'œuvre	4 511.00 €	Subvention de la Poste	20 000.00 €
Mission contrôle technique	1 150.00 €		
Mission coordination SPS	1 100.00 €		
TOTAL HT	59 705.00 €	Emprunt	40 000.00 €
Divers et imprévus	800.00 €	Autofinancement	665.00 €
TVA 20%	12 101.00 €		
TOTAL	72 606.00 €	TOTAL	72 606.00 €

- Retient la procédure adaptée pour le mode de passation du marché.
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à ce dossier.

### **FINANCEMENT DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE**

Le Maire présente aux conseillers les simulations de prêt du crédit agricole pour le financement des travaux de transformation du bureau de poste :

- 1) capital initial : 40 000.00 €  
durée : 15 ans  
taux du prêt : 2%  
frais de dossier : 50.00 €  
annuité : 3 113.02 €  
TEG : 2.02%.
- 2) capital initial : 40 000.00 €  
durée : 20 ans  
taux du prêt : 2.15%  
frais de dossier : 50.00 €  
annuité : 2 481.82 €  
TEG : 2.16%.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de financer les travaux de transformation du bureau de poste par un prêt de 40 000.00 €, sur une durée de 15 ans.

- Autorise le Maire à solliciter le contrat de prêt correspondant auprès du crédit agricole.

### **33-2015 CREATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE »**

Suite à la décision d'engager les travaux de transformation du bureau de poste, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un programme spécifique n° 241 « transformation du bureau de poste »
- modifie le budget primitif comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
2315	241	+ 72 606.00 €	2315	217	- 666.00 €
				1321	+ 11 940.00 €
				1328	+ 20 000.00 €
				1641	+ 40 000.00 €

### **34-2015 LOYER DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT DE LA POSTE**

Le Maire propose aux conseillers de fixer le montant du loyer du rez-de-chaussée du bâtiment de la poste qui sera prochainement transformé en local commercial.

Le conseil municipal, par 2 voix contre et 13 voix pour,

- décide de fixer le montant du loyer mensuel à 450.00 € à compter de la réception des travaux.
- Donne délégation au Maire pour toute décision concernant cette location.

### **35-2015 valorisation du patrimoine 2<sup>ème</sup> TRANCHE – 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT**

Le Maire présente aux conseillers les devis établis pour les travaux de valorisation du patrimoine (2<sup>ème</sup> tranche) : travaux sur le pigeonnier et les murs de soutènement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve ce projet,
- Sollicite une subvention au titre du 1% paysage et développement,
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Travaux pigeonnier</i>		<i>1% paysage et développement 40%</i>	10 268.56 €
- toiture	9 625.40 €		
- ravalement de façade	7 985.00 €		
- création ouverture mur en prolongement	1 228.00 €		
<i>murs de soutènement</i>			
- réfection	2 816.00 €		
- Terrassement du talus	4 017.00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>25 671.40 €</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>15 402.84 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>4 330.88 €</b>	<b>TVA 20%</b>	<b>4 330.88 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>30 002.28 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>30 002.28 €</b>

- Donne délégation au Maire pour toutes décisions relatives à ce dossier.

### **36-2015 PROJET SECTEUR POIRATS – VENTE PARCELLES**

Le Maire présente aux conseillers le projet immobilier sur les parcelles cadastrées section C n° 83 et 1806 d'une superficie totale de 34 216 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente de ces parcelles à 5.50 € le m<sup>2</sup>.
- Décide de réserver, à M. Jean-Baptiste NOTREDAME, pendant une durée de un an à compter de ce jour, ces deux parcelles non bâties.
- Précise qu'à l'issue de ce délai de un an, à défaut de signature de l'acte de vente correspondant, les dites parcelles seront libres à la vente.

### **37-2015 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes, pour leur participation à l'organisation de la fête communale :

- « Comité des Fêtes » 130.00 €
- « Amicale » 453.00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget.

### **38-2015 RETROCESSIONS CONCESSIONS**

Le Maire présente aux conseillers, la demande de rétrocession formulée par M. GONIN Roger qui expose qu'il a acquis, en 1992, dans le cimetière communal, une concession perpétuelle moyennant le prix de 45.73 €.

Dans le cas d'une concession perpétuelle, c'est la commune qui détermine le montant proposée au titre du remboursement.

Vu la suppression de la vente de concession perpétuelle par délibération du conseil municipal du 25/01/2002

Vu le tarif actuel des concessions trentenaires soit 110.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de reprendre cette concession au prix de 45.73 €,
- Autorise le maire à signer l'acte de rétrocession correspondant,
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à cet acte.

### **39-2015 RETROCESSIONS CONCESSIONS**

Le Maire présente aux conseillers, la demande de rétrocession formulée par Mme HENNINOT Annie qui expose qu'elle a acquis, en 1984, dans le cimetière communal, une concession perpétuelle moyennant le prix de 45.73 €.

Dans le cas d'une concession perpétuelle, c'est la commune qui détermine le montant proposée au titre du remboursement.

Vu la suppression de la vente de concession perpétuelle par délibération du conseil municipal du 25/01/2002

Vu le tarif actuel des concessions trentenaires soit 110.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de reprendre cette concession au prix de 45.73 €,
- Autorise le maire à signer l'acte de rétrocession correspondant,
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à cet acte.

### **40-2015 VENTE DE PARCELLES RUE DU CHÂTEAU D'EAU**

Le Maire rappelle aux conseillers les délibérations du conseil municipal en date du 14/11/2011 et du 21/05/2012 relatives à la vente des parcelles cadastrées section C n° 169, 172, 173, 174, 175, 987, 1734, 1735, 1736, 1738 et 1740 d'une contenance totale de 9 537 m<sup>2</sup> pour la somme de 40 000.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir l'ensemble des dispositions énoncées dans ces délibérations.
- donne délégation au Maire pour toute décision relative à cette vente.

### **41-2015 DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
1611	OPFI	+ 1 473.00 €	1611	OPFI	+ 5 890.00 €
2188	205	+ 4 417.00 €			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
60632		- 880.00 €			
668		+ 80.00 €			
673		+ 700.00 €			
678		+ 100.00 €			

### **DIVERS**

- Grange Rue de l'Église : aucun acheteur
- Mise à disposition de la CCLA de locaux : 1 700.00 €/an
- Château d'eau américain : Examen du dossier relatif à la protection au titre des monuments historiques du château d'Eau du camp américain par la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites : cette commission a émis un avis favorable à la poursuite de cette procédure en vue d'un examen en séance plénière de la C.R.P.S.

**Dernier feuillet clôturant la séance du 09/07/2015 ; délibérations 32-2015 à 41-2015**